

# NSK

groupe-nsk.com

## RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

**ASSOCIATION CLUB DU VIEUX MANOIR**  
Ancienne Abbaye du Moncel  
60700 PONPOINT

**Paris** | Siège social  
11 rue de Mogador  
75009 Paris  
T. +33 (0)1 42 601 606  
F. +33 (0)1 42 613 792

**Sénart**  
2 Points de Vue  
77127 Lieusaint  
T. +33 (0)1 60 564 433  
F. +33 (0)1 60 685 689

Expertise comptable | Commissariat aux comptes  
Inscrite au tableau de l'ordre de la Région Parisienne  
et sur la liste rattachée à la CRCC de Paris  
SARL au capital de 1 000 000 €  
RCS Paris B 391 857 760 | APE 6920Z

# NSK

## SOMMAIRE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES  
ANNUELS

COMPTES ANNUELS

RAPPORT SPECIAL SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

# NSK

groupe-nsk.com

## RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

**ASSOCIATION CLUB DU VIEUX MANOIR**  
Ancienne Abbaye de Moncel  
60700 PONTPOINT

**Paris** | Siège social  
11 rue de Mogador  
75009 Paris  
T. +33 (0)1 42 601 606  
F. +33 (0)1 42 613 792

**Sénart**  
2 Points de Vue  
77127 Lieusaint  
T. +33 (0)1 60 564 433  
F. +33 (0)1 60 685 689

Expertise comptable | Commissariat aux comptes  
Inscrite au tableau de l'ordre de la Région Parisienne  
et sur la liste rattachée à la CRCC de Paris  
SARL au capital de 1 000 000 €  
RCS Paris B 391 857 760 | APE 6920Z

## **ASSOCIATION CLUB DU VIEUX MANOIR**

Siège social : Ancienne Abbaye de Montcel 60700 - PONTPOINT

### **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2020

Mesdames, Messieurs,

#### **1 - Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Club du Vieux Manoir relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

#### **2 - Fondement de l'opinion**

##### ***Référentiel de l'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

##### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

#### **3 - Justification des appréciations**

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

# NSK

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions de l'article L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **4 - Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les documents adressés aux membres du conseil d'administration sur la situation financière et les comptes annuels.

## **5 - Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement des comptes ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## **6 - Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

# NSK

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

# NSK

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 30 mars 2021

**Le commissaire aux comptes  
NSK**

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Manuel Navarro', with a horizontal line underneath.

**Manuel Navarro**

ACTIF	Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020			01/01/2019 au 31/12/2019
	Brut	Amort. & Dépréc.	Net	
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
Immobilisations Incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes				
Immobilisations Corporelles				
Terrains				
Constructions	300 748.43	280 965.56	19 782.87	22 413.05
Installations techniques, matériels	43 922.66	38 088.81	5 833.85	8 168.73
Autres immobilisations corporelles	284 098.18	134 235.61	149 862.57	99 211.87
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				1 173.44
Biens reçus par legs ou d. dest. à être cédés				
Immobilisations Financières (2)				
Particip. et créances rattach. à des part.				
Autres titres immobilisés	7 014.00		7 014.00	7 000.00
Prêts				
Autres immobilisations financières	690.00		690.00	690.00
<b>TOTAL (I)</b>	<b>636 473.27</b>	<b>453 289.98</b>	<b>183 183.29</b>	<b>138 657.09</b>
Comptes de liaison				
<b>TOTAL (II)</b>				
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
Stocks et en-cours				
Marchandises	11 329.65		11 329.65	12 378.79
Avances et acomptes versés sur commandes	2 698.66		2 698.66	
Créances (3)				
Créances redevabl. et cptes rattach.				
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	29 814.30		29 814.30	88 043.21
Valeurs mobilières de placement	15 000.00		15 000.00	15 000.00
Disponibilités	1 325 676.68		1 325 676.68	1 222 829.93
Charges constatées d'avance (3)	5 496.00		5 496.00	2 852.00
<b>TOTAL (III)</b>	<b>1 390 015.29</b>		<b>1 390 015.29</b>	<b>1 341 103.93</b>
Frais d'émission d'emprunt (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Ecarts de conversion actif (VI)				
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)</b>	<b>2 026 488.56</b>	<b>453 289.98</b>	<b>1 573 198.58</b>	<b>1 479 761.02</b>

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an (brut)

(3) Dont à plus d'un an

<b>PASSIF</b>	Du 01/01/2020 au 31/12/2020	Du 01/01/2019 au 31/12/2019
<b>FONDS PROPRES</b>		
Fonds propres sans droit de reprise		
Première situation nette établie		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Autres fonds propres		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Autres fonds propres		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres réserves	1 319 507.87	401 509.88
Report à nouveau		-199 424.77
Excédent ou déficit de l'exercice	30 408.77	1 117 422.76
<i>Situation nette</i>	<i>1 349 916.64</i>	<i>1 319 507.87</i>
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissements sur biens non renouvelables	51 993.40	53 860.00
Provisions réglementées		
<b>TOTAL (I)</b>	<b>1 401 910.04</b>	<b>1 373 367.87</b>
Comptes de liaison		
<b>TOTAL (II)</b>		
Fonds reportés et dédiés		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
<b>TOTAL (III)</b>		
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	111 563.61	53 392.52
<b>TOTAL (IV)</b>	<b>111 563.61</b>	<b>53 392.52</b>
<b>DETTES (1)</b>		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		1 054.05
Emprunts et dettes financières diverses (3)		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 904.00	730.80
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	40 100.63	38 009.78
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	2 112.20	
Autres dettes	4 632.00	4 560.00
Produits constatés d'avance	7 976.10	8 646.00
<b>TOTAL (V)</b>	<b>59 724.93</b>	<b>53 000.63</b>
Ecarts de conversion passif	(VI)	
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)</b>	<b>1 573 198.58</b>	<b>1 479 761.02</b>

(1) Dont à plus d'un an

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

(3) Dont emprunts participatifs

	Du 01/01/20 au 31/12/20	Du 01/01/19 au 31/12/19
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION (1)</b>		
Cotisations		
Ventes de biens	9 647.79	21 975.69
Ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service	203 772.62	352 507.28
Parrainages	4 230.00	3 640.00
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	282 655.68	260 561.32
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur provisions, amortissements et transferts de charges	11 716.08	5 122.56
Report de ressources non utilisées des exercices antérieurs		
Autres produits	226.77	1.81
<b>TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)</b>	<b>512 248.94</b>	<b>643 808.66</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION (2)</b>		
Achats de marchandises	31 011.74	44 165.66
Variation de stocks de marchandises	1 049.14	1 146.21
Achats de matières premières et de fournitures		
Variation de stocks de matières premières et de fournitures		
Achats d'autres d'approvisionnements		
Variation de stocks d'approvisionnements		
Autres achats et charges externes *	148 201.48	272 290.80
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	5 074.12	11 123.27
Salaires et traitements	161 749.45	208 579.17
Charges sociales	52 237.55	66 644.42
Dotations aux amortissements, dépréciations		
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	28 834.75	33 949.26
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
Dotations aux provisions	58 171.09	13 741.18
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	3.74	1.36
<b>TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)</b>	<b>486 333.06</b>	<b>651 641.33</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I) - (II)</b>	<b>25 915.88</b>	<b>-7 832.67</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
De participation		
d'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	3 340.99	1 733.39
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)</b>	<b>3 340.99</b>	<b>1 733.39</b>

	Du 01/01/20 au 31/12/20	Du 01/01/19 au 31/12/19
<b>CHARGES FINANCIÈRES</b>		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées	1 133.87	2 818.34
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)</b>	<b>1 133.87</b>	<b>2 818.34</b>
<b>RÉSULTAT FINANCIER (V) - (VI)</b>	<b>2 207.12</b>	<b>-1 084.95</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital	2 882.60	1 388 941.31
Reprises sur provisions et transferts de charges		
<b>TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)</b>	<b>2 882.60</b>	<b>1 388 941.31</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
Sur opérations de gestion		70 000.00
Sur opérations en capital	596.83	192 600.93
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
<b>TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)</b>	<b>596.83</b>	<b>262 600.93</b>
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII) - (VIII)</b>	<b>2 285.77</b>	<b>1 126 340.38</b>
Impôt sur les bénéfices		
<b>SOLDE INTERMÉDIAIRE</b>	<b>30 408.77</b>	<b>1 117 422.76</b>
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>518 472.53</b>	<b>2 034 483.36</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>488 063.76</b>	<b>917 060.60</b>
<b>EXCÉDENT OU DÉFICIT (3)</b>	<b>30 408.77</b>	<b>1 117 422.76</b>

\* Y compris : *Redevances de crédit-bail mobilier*  
*Redevances de crédit-bail immobilier*

(1) *Dont produits afférents à des exercices antérieurs*

(2) *Dont charges afférentes à des exercices antérieurs*

(3) *Compte tenu d'un résultat exceptionnel avant impôt de*

2 285.77

1 126 340.38

## **ANNEXE COMPTABLE**

# SOMMAIRE DE L'ANNEXE

ASSOC CLUB DU VIEUX MANOIR

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

Annexes au Bilan et au Compte de Résultat	Information		
	Produite	Non significative	Non applicable
FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE	0		
RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES	0		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0		
ÉTAT DES AMORTISSEMENTS	0		
ÉTAT DES DÉPRÉCIATIONS			
PROVISIONS INSCRITES AU BILAN	0		
CRÉDIT BAIL			
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
ÉCARTS DE RÉÉVALUATION			
<i>Variations de la réserve spéciale de réévaluation</i>			
<i>Variations de la provision spéciale de réévaluation</i>			
ACTIF CIRCULANT - ÉTAT DES STOCKS	0		
ACTIF CIRCULANT - ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES	0		
EFFETS DE COMMERCE			
COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF	0		
COMPOSITION DES FONDS ASSOCIATIFS			
TABLEAU DE VARIATION DES FONDS ASSOCIATIFS			
TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DÉDIÉS			
TABLEAU DE SUIVI DES LEGS ET DONATIONS			
COMPTE EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES GLOBALISÉ AVEC AFFECTATION DES RESSOURCES (CER)			
COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD)			
TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES CR ET CROD			
ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES	0		
COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF	0		
LES ENGAGEMENTS	0		
DETTES GARANTIES PAR DES SURETÉS RÉELLES	0		
HONORAIRES VERSÉS AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES			
LES EFFECTIFS	0		
RESSOURCES, VENTILATION DE L'IMPÔT, INCIDENCE DES DISPOSITIONS FISCALES SUR LES CAPITAUX PROPRES			
ANNEXE COVID-19			
COMMENTAIRE	0		

# ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

ASSOC CLUB DU VIEUX MANOIR

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

## FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2020 dont le total est de 1 573 198.58 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un excédent de 30 408.77 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Ces comptes annuels ont été établis le 17/02/2020.

Par ailleurs, nous apportons des précisions concernant les faits suivants :

L'association prévoit une perte de chiffre d'affaires sur 2021 de 18 000 €.

En 2021, l'association "Club du Vieux Manoir" va consentir un prêt de 5 000 € à l'association "Cotravaux".

Note sur l'impact du Covid sur année 2020 :

La situation sanitaire vécue en 2020 a impacté fortement l'activité de l'association dans les domaines de l'ouverture au public et de l'événementiel.

Ainsi, les mises à disposition de salles pour des mariages ont fortement chuté (interdiction d'ouverture pendant une bonne partie de l'année) et il y a eu très peu de visites scolaires. Les visiteurs individuels ont répondu présent pendant les mois d'été, notamment à Briançon, mais cela n'a pas compensé la diminution de fréquentation du printemps qui est normalement une période d'activité intense pour le CVM. Tous les festivals et les expositions artistiques ont été annulés.

Les chantiers de jeunes ont été peu affectés puisqu'ils ont eu lieu pendant les mois de juillet et août. On notera cependant la baisse de participation de jeunes étrangers, notamment russes et polonais.

Le corolaire de ces fermetures imposées a été la baisse des charges de fonctionnement et le recours à l'activité partielle pour une catégorie des salariés (arrêtés préfectoraux imposant la fermeture complète des monuments à l'automne et en hiver). Seules les dépenses incompressibles n'ont pas été affectées.

Sans rapport avec la situation sanitaire, il faut noter le départ de 2 salariés en octobre, allégeant ainsi les charges de personnel de fin d'année.

A noter également que l'année 2020 est la première année complète pour l'association sans avoir à supporter les charges du château d'Argy. Il était prévu d'affecter les économies de fonctionnement ainsi réalisées à de nouvelles actions, qui n'ont pas pu être mises en œuvre.

L'entité constate que la crise sanitaire (COVID-19) n'a pas d'impact significatif en raison de son activité.

## RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts

# ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

ASSOC CLUB DU VIEUX MANOIR

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2020 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

## IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

### Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

### Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

## IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

### Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

### Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

### Amortissements des biens non décomposables :

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- Constructions	20 à 30 ans
- Agencement et aménagement des constructions	10 ans
- Matériels et outillages	3 à 5 ans
- Matériel de transports	3 à 5 ans
- Mobilier	5 à 8 ans

# ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

*ASSOC CLUB DU VIEUX MANOIR*

---

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

## **STOCKS**

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût d'acquisition.

## **CRÉANCES**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

# IMMOBILISATIONS CORPORELLES

ASSOC CLUB DU VIEUX MANOIR

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

CADRE A		IMMOBILISATIONS	V. brute des immob. début d' exercice	Augmentations		
				suite à réévaluation	acquisitions	
INCORPOR.	Frais d'établissement et de développement	<b>TOTAL</b>				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	<b>TOTAL</b>				
CORPORELLES	Terrains					
	Constructions	Sur sol propre	47 169			
		Sur sol d'autrui				
		Inst. générales, agencés & aménagés construct.				
	Installations techniques, matériel & outillage industriels		45 415		1 834	
		Inst. générales, agencés & aménagés divers	182 122		68 022	
	Autres immos corporelles	Matériel de transport	32 831		1 199	
		Matériel de bureau & mobilier informatique	6 362		4 062	
		Emballages récupérables & divers				
		Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes					
		<b>TOTAL</b>	313 899		75 117	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					
	Autres participations					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts et autres immobilisations financières					
		<b>TOTAL</b>				
		<b>TOTAL GENERAL</b>	313 899		75 117	
CADRE B		IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
			par virt poste	par cessions		
INCORPOR.	Frais d'établissement & dével.	<b>TOTAL</b>				
	Autres postes d'immob. incorporelles	<b>TOTAL</b>				
CORPORELLES	Terrains					
	Constructions	Sur sol propre		47 169		
		Sur sol d'autrui				
		Inst. gal. agen. amé. cons				
	Inst. techniques, matériel & outillage indust.			3 326	43 923	
		Inst. gal. agen. amé. divers			250 144	
	Autres immos corporelles	Matériel de transport		10 500	23 530	
		Mat. bureau, inform., mobilier			10 424	
		Emb. récupérables & divers				
		Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes					
		<b>TOTAL</b>		60 995	328 021	
FINANCIERES	Particip. évaluées par mise en équivalence					
	Autres participations					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts & autres immob. financières					
		<b>TOTAL</b>				
		<b>TOTAL GENERAL</b>		60 995	328 021	

# ÉTAT DES AMORTISSEMENTS

ASSOC CLUB DU VIEUX MANOIR

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amorts sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
<b>Autres immobilisations incorporelles TOTAL</b>					
Terrains					
Constructions	Sur sol propre	47 169		47 169	
	Sur sol d'autrui				
	Inst. générales agen. aménag.				
Inst. techniques matériel et outil. industriels		37 246	3 572	2 729	38 089
Autres immobs corporelles	Inst. générales agencem. amén.	86 961	20 686		107 647
	Matériel de transport	32 761	286	10 500	22 547
	Mat. bureau et informatiq., mob.	2 381	1 660		4 041
	Emballages récupérables divers				
<b>TOTAL</b>		206 518	26 205	60 398	172 324
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>206 518</b>	<b>26 205</b>	<b>60 398</b>	<b>172 324</b>

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		DOTATIONS			REPRISES			Mouv. net des amorts fin de l'exercice
		Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
<b>A. Immob. incorpor. TOTAL</b>								
Terrains								
Constr.	Sur sol propre							
	Sur sol autrui							
	Inst. agenc. et amén.							
Inst. techn. mat. et outillage								
A. Immo. corp.	Inst. gales, ag. am div							
	Matériel transport							
	Mat. bureau mobilier inf.							
	Emballages réc. divers							
<b>TOTAL</b>								
Frais d'acquisition de titres de participations								
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>								
<b>Total général non ventilé</b>								

CADRE C		Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler						
Primes de remboursement des obligations						

# PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

ASSOC CLUB DU VIEUX MANOIR

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

## PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Une provision de 48 544,51 € a été constaté suite à une condamnation des Prud'hommes

Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
			utilisées	non utilisées	
Provisions pour litiges					
Prov. pour garanties données aux clients					
Prov. pour pertes sur marchés à terme					
Provisions pour amendes et pénalités					
Provisions pour pertes de change					
Prov. pour pensions et obligations similaires	53 392.52	9 626.58			63 019.10
Provisions pour impôts					
Prov. pour renouvellement des immobilisations					
Prov. pour gros entretien et grandes réparations					
Prov. pour chges sociales, fiscales / congés à payer		48 544.51			48 544.51
Autres provisions pour risques et charges					
<b>TOTAL</b>	<b>53 392.52</b>	<b>58 171.09</b>			<b>111 563.61</b>

### Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :

d'exploitation	58 171.09
financières	
exceptionnelles	

# LOCATIONS

*ASSOC CLUB DU VIEUX MANOIR*

---

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

# ÉTAT DES STOCKS

ASSOC CLUB DU VIEUX MANOIR

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

## TABLEAU DES STOCKS

	Stocks début	Augmentations	Diminutions	Stocks fin
Marchandises	12 378.79	11 329.65	12 378.79	11 329.65
Matières premières				
Autres approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits				
<b>TOTAL</b>	<b>12 378.79</b>	<b>11 329.65</b>	<b>12 378.79</b>	<b>11 329.65</b>

# ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES

ASSOC CLUB DU VIEUX MANOIR

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

## ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	690		690
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients			
	Créances rep. titres prêtés : prov. / dep. antér.			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Etat & autres coll. publiques	5 254	5 254	
	Impôts sur les bénéfiques			
	Taxe sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes & versements assimilés			
	Divers			
Groupe et associés (2)				
Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres)	24 560	24 560		
Charges constatées d'avance	5 496	5 496		
<b>TOTAUX</b>		<b>36 000</b>	<b>35 310</b>	<b>690</b>
Renvois (1)	Montant - Créances représentatives de titres prêtés			
(2)	des - Prêts accordés en cours d'exercice			
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice			
	Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)			

# COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF

ASSOC CLUB DU VIEUX MANOIR

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

## CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	5 496
Financières	
Exceptionnelles	
<b>TOTAL</b>	<b>5 496</b>

## PRODUITS À RECEVOIR

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances	23 660
Disponibilités	4 320
<b>TOTAL</b>	<b>27 980</b>

# ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

ASSOC CLUB DU VIEUX MANOIR

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

## ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Dettes fournisseurs 2020 : 9 factures

Dettes de 1 à 30 jours : 7 016,20 € soit 100%

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts & dettes à 1 an max. à l'origine				
etbs de crédit (1) à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)				
Fournisseurs & comptes rattachés	4 904	4 904		
Personnel & comptes rattachés	16 510	16 510		
Sécurité sociale & autr organismes sociaux	17 739	17 739		
Etat & Impôts sur les bénéfices				
autres Taxe sur la valeur ajoutée	5 464	5 464		
collectiv. Obligations cautionnées				
publiques Autres impôts, tax & assimilés	388	388		
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés	2 112	2 112		
Groupe & associés (2)				
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)	4 632	4 632		
Dettes représentatives des titres empruntés				
Produits constatés d'avance	7 976	7 976		
<b>TOTAUX</b>	<b>59 725</b>	<b>59 725</b>		

Renvois (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice  
 Emprunts remboursés en cours d'exer.  
 (2) Montant divers emprunts, dett/associés

1 054

# COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF

ASSOC CLUB DU VIEUX MANOIR

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

## PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	7 976
Financiers	
Exceptionnels	
<b>TOTAL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE</b>	<b>7 976</b>

## CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	
Dettes fiscales et sociales	33 909
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	4 632
<b>TOTAL DES CHARGES À PAYER</b>	<b>38 541</b>

# ENGAGEMENTS

*ASSOC CLUB DU VIEUX MANOIR*

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

## INDEMNITÉ DE DÉPART À LA RETRAITE

L'indemnité de départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à 63 019.10 Euros.

Cet engagement a été comptabilisé.

Les différents paramètres pour calculer cette indemnité sont les suivants :

Taux d'actualisation 0.34 %

Table de mortalité non cadre : INSEE 2013

NC : Turn-over faible

NC : départ volontaire à 60-67

Une provision complémentaire pour indemnité de départ à la retraite a été comptabilisée cette année.

L'écriture suivante a été passée :

Compte 681500 au débit pour 9 626,58 € (soumis à IS : 1 451,78 €)

Compte 153000 au crédit pour 9 626,58 € (soumis à IS : 1 451,78 €)

# DETTES GARANTIES PAR DES SÛRETÉS RÉELLES

*ASSOC CLUB DU VIEUX MANOIR*

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

## DETTES GARANTIES PAR DES SÛRETÉS RÉELLES

# LES EFFECTIFS

*ASSOC CLUB DU VIEUX MANOIR*

---

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

## En matière d'impôt société :

L'association Club du Vieux Manoir dont l'activité non lucrative reste prépondérante, possède une branche d'activité à but lucrative soumise à l'impôt société : la location de salle et la vente de souvenirs. Ainsi, une liasse fiscale est établie pour les opérations commerciales.

Les moyens d'exploitation (locaux, matériels, salariés, etc.) propres aux activités lucratives et non lucratives ont été spécifiquement affectés comptablement au secteur considéré. L'association tenant une comptabilité analytique, nous nous sommes basés sur cette dernière afin de déterminer les produits et charges à fiscaliser (pour les charges communes, des clés de répartition ont été établi afin de ressortir la partie commerciale et non commerciale).

Pour la détermination du résultat imposable, une liasse fiscale a été établie en neutralisant fiscalement dans la 2033-B les charges et produits non soumis à l'impôt société.

# NSK

groupe-nsk.com

## RAPPORTS SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

REUNION DE L'ORGANE DELIBERANT RELATIVE A  
L'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE  
31 DECEMBRE 2020

**ASSOCIATION CLUB DU VIEUX MANOIR**  
Ancienne Abbaye du Moncel  
60700 PONPOINT

**Paris** | Siège social  
11 rue de Mogador  
75009 Paris  
T. +33 (0)1 42 601 606  
F. +33 (0)1 42 613 792

**Sénart**  
2 Points de Vue  
77127 Lieusaint  
T. +33 (0)1 60 564 433  
F. +33 (0)1 60 685 689

Expertise comptable | Commissariat aux comptes  
Inscrite au tableau de l'ordre de la Région Parisienne  
et sur la liste rattachée à la CRCC de Paris  
SARL au capital de 1 000 000 €  
RCS Paris B 391 857 760 | APE 6920Z

**ASSOCIATION CLUB DU VIEUX MANOIR**

Siège social : Ancienne Abbaye du Moncel 60700 - PONPOINT

**Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées**

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020

Mesdames, Messieurs

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de votre association Club du Vieux Manoir, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

**Convention soumises à l'approbation de l'organe délibérant**

Nous vous informons qu'il ne nous été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant, en application des dispositions de l'article L.612-5 du Code de commerce.

Fait à Paris, le 30 mars 2021

**Le Commissaire aux Comptes**

**NSK**



Manuel Navarro  
Associé  
Expert-comptable  
Commissaire aux comptes